

**CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**  
**Du 31 octobre 2016 à 20h00**  
**Présidence : M. Thierry Cretegny**  
**Maison de commune**

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la boursière Mme I. Ciampi, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

Un point est rajouté à l'ordre du jour :

6. Election d'un membre de la Commission de Gestion

L'ordre du jour faisant partie de la convocation est accepté à l'unanimité.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis municipal N° 06/2016, relatif à l'arrêté d'imposition 2017**
6. Election d'un membre de la Commission de Gestion
7. Présentation du préavis N° 09/2016 relatif au règlement communal sur la distribution d'eau
8. Présentation du préavis N° 10/2016 relatif à l'aménagement d'une UAPE au collège intercommunal Etoy-Buchillon
9. Propositions individuelles

Ordre du jour accepté à l'unanimité

**1. Appel**

45 Conseillers participent à la séance, 5 excusés.

## **2. Procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016**

- M. C. Furer : p. 2326 il recommande aux commissions, lors des prochains préavis, de faire attention à ce genre de détail.

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité**

## **3. Communications du Bureau du Conseil**

Dates pour les séances du Conseil pour 2017

- 13 février 2017 à 20h00
- 24 avril 2017 à 20h00
- 19 juin 2017 à 20h00
- 11 septembre 2017 à 20h00
- 30 octobre 2017 à 20h00
- 11 décembre 2017 à 19h00

Votations :

Les résultats de la commune d'Etoy sont régulièrement une représentation des votes du canton. Cette fois Etoy s'est passablement distinguée. En acceptant de justesse l'initiative pour une économie verte (petit point vert sur tout le district de Morges). Comme les communes environnantes, nous avons rejeté l'initiative AVS + (acceptée par le canton).

Nous avons expérimenté les envois aux conseillers sous format électronique afin de limiter les frais d'impression et d'envoi. Pas eu de retour négatif. Proposition est faite de renouveler cette expérience pour cette législature.

Notre règlement impose l'envoi de la convocation sous format papier, mais tous les autres documents peuvent être adressés en format électronique. La Préfecture soutient cette approche, mais elle demande que chaque conseiller exprime son accord avec cette démarche. C'est pourquoi vous voudrez bien à la fin de cette séance venir compléter et signer la feuille attestant que vous désirez recevoir les dits documents en format électronique.

## **4. Communications de la Municipalité**

### **a) M. Fernandez José Manuel, Syndic**

- Comme vous avez pu le lire ou l'entendre dans divers médias, le Journal de Morges a été repris par une nouvelle équipe, dont M. Cédric Jotterand, son rédacteur en chef. Ce dernier est venu rencontrer la Municipalité pour nous exposer son projet de rachat. Après en avoir discuté, nous avons jugé qu'il était bon

de soutenir la reprise de cet hebdomadaire régional, qui parle de notre district. De ce fait, nous avons décidé de participer à ce projet, comme la majorité des communes du district et nous avons accordé un don unique de CHF 5'000.-.

- En Folliar, comme vous l'avez peut-être constaté, des travaux ont lieu à l'arrêt de bus. La cabane « La Mauricienne » a été enlevée, car vétuste et en mauvais état. Elle sera remplacée dans les prochains jours par un abribus, qui permettra de mieux protéger les usagers des transports publics et surtout les écoliers.
- La Municipalité va déposer cette semaine auprès du bureau du Conseil et de la Commission des finances, le préavis relatif au budget qui prévoit un excédent de charges de CHF 71'184.-, ainsi que le préavis relatif au plafond d'endettement.
- Concernant l'interpellation de M. F. Chappuis, la palissade à la route de la Gare, elle se trouve entièrement sur le domaine privé. La Municipalité ne peut pas agir.

#### **b) M. J.-M. Schlaeppli**

##### **Police des constructions :**

- Parcelle 548, Bas-du-Rossé 9 B, propriété de M. Richard Thury, permis de construire délivré pour la construction d'un immeuble de 10 appartements et de 2 locaux commerciaux après la démolition des bâtiments ECA 219 et 220.
- Parcelle 153, rue du Jura 15, propriété de M. et Mme Dürrer, permis de construire délivré pour une rénovation et agrandissement de la maison d'habitation existante.
- Parcelle 374, route de la Chenalette 42, propriété de M. Mohammad Khan, permis de construire délivré pour la transformation des chalets, construction d'un couvert à voiture et d'une piscine et aménagements extérieurs.

##### **Police :**

Suite à la séance d'information concernant les riverains du préau du collège des Ecureuils, la Municipalité a décidé de mettre à ban le préau, le couvert ainsi que le mini pitch dès 22h00.

Celle-ci sera effective dès la pose des panneaux. En outre, une interdiction de circuler avec des engins motorisés sera posée sur le chemin bordant les parcelles 163 et 165. Ces mesures sont notre manière de répondre aux plaintes des riverains.

##### **Pompiers :**

Après le départ de nos pompiers du centre du village, nous avons inauguré la nouvelle caserne de l'OI St-Prex le 1<sup>er</sup> octobre. Cette caserne adaptée est bien située. Les locaux sont pratiques et spacieux.

Les jeunes sapeurs-pompiers de l'ouest morgien ont aussi leurs vestiaires sur place.

Le 03 novembre les pompiers vaudois recrutent, pour les personnes intéressées, les inscriptions se font à la nouvelle caserne de l'OI St-Prex, chemin de la Vergognausaz 45 de 19h30 à 22h00.

**Déchets :**

La grande réflexion des déchets plastiques et en cours, une séance d'information chez Valorsa est agendée ce mois.

**c) M. R. Corthay**

**Bâtiment administratif :**

En réalisant la peinture sur les éléments en bois sur la façade ouest, nous avons eu quelques surprises.

3 des 4 piliers vers la cage d'escalier ont dû être remis à neuf à leur base, plus une désinfection sur toute leur hauteur suite à une attaque de capricorne.

**Bâtiment du feu :**

Les échafaudages sont installés, la démolition ainsi que les ouvertures en façade nord sont réalisés.

**Salle polyvalente :**

Un éclairage LED a été installé sur la galerie.

Les anciennes lampes du couloir des sanitaires ont été remplacées par des luminaires LED.

**d) M. C. Viquerat**

**Routes :**

- Après deux mois de trafic alterné sur la route de la gare (feux), les travaux sont arrêtés en attente des « gabions » (cages en treillis remplis de gravier) . Ils seront posés durant la 2<sup>ème</sup> moitié de novembre. Le tapis final ne sera fait qu'au printemps.
- La liaison sur Aubonne sera considérablement problématique ces prochains jours (travaux). Le trafic se fera en sens unique. Une déviation est prévue. Samedi et dimanche, fermeture de la route Suisse. Armez-vous de patience.

**e) Mme Tania Séverin**

-

## 5. Préavis municipal N° 06/2016, relatif à l'arrêté d'imposition 2017

La parole est donnée à M. L. Hautier (rapporteur) pour la Commission des finances qui lit les conclusions.

La Commission des finances composée de M. F. Magnollay (Président) MM C. Delétra, M. Thomson, J.-L. Rochat, N. Dutoit, A. Allaman, et L. Hautier (rapporteur), à la majorité propose au Conseil :

1. De maintenir pour l'année 2017, le taux à 61% de l'impôt cantonal de base (100%) sur
  - a) L'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers
  - b) L'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales
  - c) L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise
2. De maintenir l'impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes, basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles.
3. De maintenir les rubriques 6 à 12 de l'arrêté 2017 au taux de 2016.
4. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2017.
5. D'autoriser la Municipalité à la soumettre au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Discussion :

- M. N. Plumey : une question pour la commission des finances, il est fait mention dans le rapport qu'elle n'a pas reçu certaines informations.

- M. J. M. Fernandez : nous avons reçu entre temps les montants de la péréquation, la facture sociale et la police, ces montants se refléteront sur le budget.

- M. C. FÜRER : l'arrêté a-t-il déjà été envoyé à la Préfecture ? Le délai étant aujourd'hui.

- M. J. M. Fernandez : il sera remis en main propre demain matin, après l'approbation par les membres du conseil, selon accord avec la Préfecture.

- M. C. FÜRER : la dernière fois l'arrêté d'imposition avait été voté pour 2 ans, pourquoi maintenant pour une année ?

- M. J. M. Fernandez : on faisait les arrêtés d'imposition pour une année. Cela a été une demande formulée par la commission des finances. Nous l'avons faite pour 2 ans (2015 – 2016) afin de finir la

législature et repartir pour 1 année avec une nouvelle législature. On peut le faire pour 2 ans ou pour 1 année selon les besoins. On a choisi pour 2017, début de la législature, de partir sur 1 an pour voir aussi si il y a un effet RIEIII et prendre des décisions en 2018 et 2019.

- M. O. Bolomey : concernant l'impôt sur les divertissements, il est prévu une marge entre 0 et 10%. Comment pratique la commune concernant les sociétés locales ?

- M. J. M. Fernandez : les grandes villes prennent la taxe. Notre commune ne la prend pas car nous soutenons nos sociétés locales, mais nous aurions pu prélever cette taxe. On peut le faire. Mais pas pour le moment.

- M. C. Fürer : existe-t-il un article, une règle qui dit que les sociétés locales sont exemptées ?

- M. J. M. Fernandez : non il n'y a pas de règle, c'est un usage.

Votations :

1. De maintenir pour l'année 2017, le taux à 61% de l'impôt cantonal de base (100%) sur
  - a) L'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers
  - b) L'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales
  - c) L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise

Accepté à l'unanimité

2. De maintenir l'impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes, basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles.

Accepté à l'unanimité

3. De maintenir les rubriques 6 à 12 de l'arrêté 2017 au taux de 2016.

Accepté à l'unanimité

4. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2017.

Accepté à l'unanimité

5. D'autoriser la Municipalité à la soumettre au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Accepté à l'unanimité

#### **6. Election d'un membre de la commission de gestion**

M. T. Cretegy lit la lettre reçue de M. A. Berger membre de la commission de gestion démissionnaire. Le nombre de séance de la commission de gestion n'est pas compatible avec son métier.

M. C. Furer propose Mme M. Reist.

Mme M. Reist est élue par acclamation.

#### **7. Présentation du préavis N° 09/2016 relatif au règlement communal sur la distribution d'eau**

La parole est donnée à M. C. Viquerat.

C'est une révision du règlement de distribution de l'eau. Il est nécessaire de le remettre à jour. Mieux spécifier les relations, les obligations, les rôles, les responsabilités entre la municipalité et les propriétaires. Le projet est déjà passé au Canton. Encore deux petites remarques du Canton à mettre au point, mais cela sera fait d'ici le prochain Conseil. Il n'est pas prévu de revoir les tarifs de nos prestations. Juste revoir le règlement de distribution.

Discussions :

- M. P. Lüthi : ce règlement concerne-t-il également les relations avec les communes avoisinantes ?
- M. C. Viquerat : la commune d'Etoy uniquement.

Il faut prévoir diverses séances au mois de novembre pour la commission ad-hoc.

Se présentent pour cette commission :

M. L. Magnollay – M. J. Lepori – M. M. Corthay – M. B. Cuanoud –  
Mme V. Hüsler.

La commission est élue par acclamation.

## **8. Présentation du préavis N° 10/2016 relatif à l'aménagement d'une UAPE au collège intercommunal Etoy-Buchillon**

La parole est donnée à Mme T. Séverin.

Projet de déménagement de l'UAPE de Buchillon

Le projet a mis du temps à se mettre en route.

Depuis 3 ans, le bâtiment « La Ferme » regroupait 24 enfants puis 36. C'était un hébergement temporaire. Des projets concernant ce bâtiment sont en cours. Il faut libérer les lieux.

En parallèle, les 5 et 6 P ont déménagé aux Communaux, libérant deux grandes salles au rez-de-chaussée. Il n'y a donc pour l'instant plus de location pour ces salles. Ces locaux sont l'idéal et une UAPE sur un site scolaire est préférable. Des discussions sont déjà en cours entre le bureau technique, l'association Pomme Cannelle et les autorités de nos deux communes, pour finaliser les plans d'aménagement de ces locaux.

Actuellement nous sommes en attente des soumissions et offres des diverses entreprises concernées.

Il faut créer ce soir une commission malgré que le dossier ne soit pas encore abouti (probablement pas avant février).

Discussion :

- M. V. Payot : cela concerne combien d'enfants ?
- Mme T. Séverin : ce projet permettrait l'accueil de 48 enfants.
- M. A. Berger : ne serait-il pas préférable d'attendre la décision de Buchillon.
- M. J. M. Fernandez : il faut anticiper, il y a de grande chance que ce projet aboutisse à Buchillon. Certaines classes ont déjà déménagé, d'autres vont le faire. Une partie des travaux devra se faire durant les congés scolaires. Il ne faut pas se laisser prendre par le temps. Il est important d'avoir un maximum de renseignement le plus rapidement possible.
- M. P. Lüthi : quels sont les gros travaux ?
- Mme T. Séverin : création d'une cuisine (pour les repas ou les animations) – une buanderie – création d'une entrée indépendante (actuellement des fenêtres) – des armoires – un bureau – refaire les sols – les sanitaires (WC) - .... Il y a des travaux relativement lourds à prévoir.

Création d'une commission ad-hoc :

Se présentent pour cette commission :

M. V. Payot – M. L. Capt – M. N. Plumey – Mme S. Thury – Mme P. Hitz-Lepori – M. J.-F. Lange

La commission est élue par acclamation.



### 9. Propositions individuelles

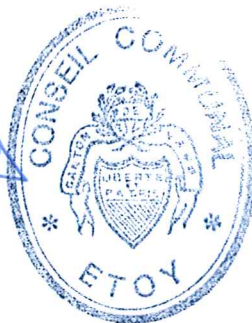
- M. V. Payot : il revient sur le recrutement des pompiers qui aura lieu le 3 novembre. Les jeunes sapeurs-pompiers recrutent également et cela dès l'âge de 8 ans.
- M. F. Magnollay : le budget sera-t-il prêt avant lundi ?
- M. J. M. Fernandez : oui.
- Mme P. Hitz-Lepori : pour information, la fenêtre de l'avent du Conseil est prévue le vendredi 23 décembre. Lors de la prochaine séance du conseil une liste de participation circulera. Merci pour votre engagement.
- M. J. Lepori : remercie la municipalité pour les cloches qui sonnent à nouveau les heures, mais elles sonnent nettement moins fort qu'avant. Est-ce volontaire ?
- M. R. Corthay : ce n'est pas volontaire, mais le mécanisme est différent.

Séance levée à 20 h 45

**Prochaine séance : 12 décembre 2016 à 19h00**

Le Président

Thierry Cretegnny



La Secrétaire

Isabelle Muller